



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL – JUSTICE – SOLIDARITÉ

Guinée

Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime

ETAT DES LIEUX DES INFRASTRUCTURES DE DÉBARQUEMENT DE LA PÊCHE EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Présentation

Mme. Jeanne DAMEY/Directrice Nationale de l'Economie Maritime(DNEM);
Mr. Mamadou DRAME/Directeur National de la Pêche Maritime(DNPM).

Tanger Mars 2026

- I. Contexte et justification**
- II. infrastructures de débarquement de la pêche artisanale**
- III. infrastructures de débarquement de la pêche industrielle**
- IV. Conclusion**

I. Contexte & justification



La République de Guinée avec ses 300 KM de côte, dispose d'un potentiel halieutique estimé à plus de 900 000 tonnes par an, offrant des perspectives importantes pour la croissance économique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la création d'emplois.

Cependant, le développement de la pêche reste limité en raison de l'insuffisance d'infrastructures portuaires modernes adaptées aux opérations de débarquement, de manutention et de transformation.

II- Infrastructures de débarquement de la pêche artisanale:

En pêche artisanale, on dénombre 234 débarcadères le long du littoral dont neuf(09) aménagés. Le peu d'installations de soutien à la pêche et les infrastructures qui existent sur les autres sont rudimentaires ou dégradées, ne répondant ni aux exigences sanitaires, ni aux normes environnementales et de sécurité.

Ensuite l'éloignement des débarcadères/villages de pêcheurs de la route principale, et les routes non revêtues les rendent souvent impraticables, surtout pendant la saison des pluies. Il y a aussi beaucoup de villages de pêcheurs sur des îles inaccessibles depuis le continent.



Cette situation entraîne :

- ✓ des pertes post-capture élevées ;
- ✓ une dégradation de la qualité des produits ;
- ✓ des risques sanitaires pour les consommateurs ;
- ✓ une faible valorisation économique des captures ;
- ✓ des difficultés de contrôle, de traçabilité et de collecte de données halieutiques.

III. Infrastructures de débarquement de la pêche industrielle:



La Guinée ne dispose pas d'un vrai port de pêche, industrielle mais seulement un linéaire de quai alloué à la pêche dans l'enceinte du Port Autonome de Conakry(PAC) qui est un port de commerce. Le linéaire dédié à la pêche devrait être normalement de 250 mètres, mais ces derniers temps, la moitié de ce linéaire est occupé par un navire fournisseur d'énergie, et la pêche industrielle doit s'entasser à couple ou à tierce sur le linéaire restant.



II. Infrastructures de débarquement de la pêche industrielle(suite)



Il n'y a pas de services conçus pour la pêche industrielle : pas de poste de distribution nautique de carburant (plutôt une livraison par camion-citerne), pas d'eau potable (plutôt livraison par camion-citerne), pas d'électricité à quai, une fabrique de glace insuffisante, pas de services d'avitaillement à bord organisés, pas de contenants aux normes sanitaires pour le débarquement, pas d'engins de manutention pour le débarquement (chaque navire se débrouille avec ses propres poulies et palans quand ce n'est pas tout simplement à bras d'homme...)

IV. Conclusion:

La modernisation des infrastructures de débarquement représente l'investissement structurant le plus rentable à court terme pour la pêche guinéenne.

Elle permettra de transformer un secteur encore largement informel en moteur durable de croissance, de sécurité alimentaire et de création d'emplois.



*Merci de votre
attention*

